



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

9<sup>e</sup> séance de l'année  
Mardi 28 décembre 2021

Convocation adressée aux élus  
Le 22 décembre 2021

Sous la présidence  
de Madame Tania GALVANI  
Maire Adjoint de la Ville de Pointe-à-Pitre

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Georges BREDENT  
Yann NANETTE

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL  
Alain SOREZE  
Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Harry DURIMEL (*Excusé*)  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
(*Proc. à M. LACROSSE*)  
Dominique DOLMARE (*Excusée*)  
Badi FADDOUL  
(*Proc. à F. PELLECUIER*)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(*Proc. à A. SOREZE*)  
Jean-Marc SOUKAÏ  
(*Proc. à M. PAULIN -GARGAR*)  
Danita LEBRERE  
(*Proc. à J. LOUIS*)  
Jacques BANGOU  
Sandra ENJARIC  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE (*Excusée*)  
Claude BARFLEUR  
Monique DECASTEL  
Mehdi KEÏTA

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport de présentation des résultats d'exercices du budget principal  
**Entendu** le Compte administratif de l'exercice 2020,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE  
A l'unanimité**

**Article 1 :** Les résultats de fonctionnement 2020 sont affectés comme suit :

**Budget principal :**

**Section de Fonctionnement**

Article 002 - Déficit de Fonctionnement reporté - 19 805 153.41 €

**Section d'Investissement**

Article 1068 - Réserves 0,00 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement 0,00 €

**Article 2 :** Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

**Article 3 :** Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Pointe-à-Pitre, le 28 décembre 2021

Pour le Maire absent,

(Art. L2122.17 du CGCT)

Le Maire Adjoint,

Tania GALVANI

